

RÈGLEMENT GRAPHIQUE  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
SAINT-LEU

Planche n°7



Document conforme à la délibération arrêtant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Leu

Le Maire  
Bruno Domen

**PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**

- \*\*\* Limite des 50 pas géométriques
- \*\*\* Recul du trait de côte
- \*\*\* Recul du trait de côte avec prise en compte du changement climatique

**LIMITATION DE LA CONSTRUCTIBILITÉ**

- PPR (R) : Principe d'interdiction
- PPRI Principe de prescription (B2) - Aléa moyen

**SECTEURS DE PROJETS**

- Espace Boisé Classé (EBC)
- PPR (R) : Principe d'interdiction
- PPRI Principe de prescription (B2) - Aléa moyen
- Emplacements Réservés
- Espaces soumis aux articles L 111-6 à 8 du code de l'urbanisme

**ÉLÉMENTS DE PROTECTION AU TITRE DU PATRIMOINE NATUREL**

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Éléments du patrimoine naturel préservés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

**ÉLÉMENTS À PROTÉGER POUR DES MOTIFS  
D'ORDRE CULTUREL, HISTORIQUE OU ARCHITECTURALE**

- Éléments du patrimoine bâtis préservés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

**DÉLIMITATION DES ZONES**

**> ZONES URBAINES "U"**

- Ua : Secteurs du centre-ville
- Ua1 : Secteurs agglomérés autour du centre-ville
- Ua2 : Secteurs urbains du Lagon où les hauteurs sont limitées
- Ub : Secteurs du pôle secondaire Piton
- Ub1 : Secteurs agglomérés autour du pôle secondaire de Piton
- Ub2 : Secteurs moins denses pôle secondaire Piton
- Uc : Secteurs des bourgs de proximité
- Ud : Secteurs ruraux habités
- Ue1 : Secteurs destinés aux activités économiques industrielles et artisanales (hors commerce)
- Ue2 : Secteurs destinés aux activités commerciales
- Ue3 : Secteurs destinés aux activités industrielles, services, artisanales et commerciales
- Ue4 : Secteurs destinés au développement tertiaire
- Uep : Secteurs destinés aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Up : Secteur dédié aux activités portuaires
- Usdu : Secteurs correspondant aux Secteurs Déjà Urbanisés (SDU)
- Ut : Secteurs destinés au développement touristique

**> Zones À Urbaniser "AU"**

- 2AU1 : Réserve foncière pour une zone d'urbanisation future destinée à l'habitat secteur centre-ville
- 2AU2 : Réserve foncière pour une zone d'urbanisation future destinée à l'habitat secteur Piton Saint-Leu
- 2AUd : Réserve foncière pour une zone d'urbanisation future destinée à l'habitat
- 2AUe : Réserve foncière pour une zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques
- 2AUt : Réserves foncières pour des zones d'urbanisation future destinée aux activités touristiques

**> Zones Naturelles "N"**

- N : Zone naturelle
- Nbio : Secteurs naturels correspondant aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques
- Nerl : Secteurs naturels remarquables du littoral
- Npnr : Secteurs au sein du périmètre du Parc Naturel Régional de la Réunion

**> Zones Agricoles "A"**

- A : Zone agricole constructible pour les activités agricoles
- Apf : Secteurs agricoles de protection forte

